



Tout ce qu'il faut savoir sur les BIODÉCHETS

Le SMIRTOM a choisi **LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL** comme l'un des dispositifs mis en place sur le territoire pour le tri à la source des biodéchets



Qu'est-ce que c'est ?

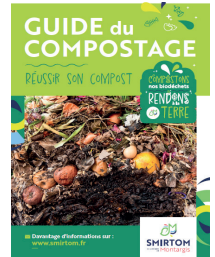
Le SMIRTOM propose à la vente des composteurs de 400L en bois, que chaque foyer peut se procurer à l'accueil. Le composteur individuel est installé dans le jardin du foyer et permet à ses habitants d'y déposer ses biodéchets.

À quoi ça sert ?

Cela permet de réduire la quantité des déchets jetés dans le bac Ordures Ménagères, et de créer un engrais naturel utilisable par le foyer.

Quand et comment se le procurer ?

Le composteur individuel sera disponible à partir du 1^{er} mars (selon les stocks disponibles), à l'accueil du SMIRTOM au tarif de 80€ TTC. Cependant, le SMIRTOM participe à hauteur de 30%, laissant un reste à charge de 56€ pour l'administré pour le premier composteur. Tout composteur supplémentaire sera facturé au tarif d'achat, soit 80€.



Matières humides et biodéchets



Matières sèches



❌ Déchets non autorisés :

Coquillages, mégots de cigarettes, emballages, sacs plastiques et biodégradables, litières animales, viande crue, poussières et cendres, textiles, verre, métal, plastique.

Réalisé par le service communication du SMIRTOM de la région de Montargis

